

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt et un septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes communale sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Date de convocation :

14 septembre 2020

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, MAILLARD Dany, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absent(e)s et excusé(e)s : Messieurs VILLE Gérard, GIOVANNI Philippe et madame SOURDET Joëlle.

Nombre de
Conseillers : 11

Présents : 08
Pouvoir : 00
Votants : 08

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

N° 1438/2020

Objet :

Approbation de devis

**TRAVAUX
D'ELECTRICITE
relatifs à l'éclairage
public sur la Route
Nationale**

Monsieur le Maire expose à l'ensemble des Conseillers, le caractère urgent d'apporter de l'éclairage public sur la route nationale concernant trois nouvelles habitations. Il mentionne également qu'il convient de remettre en conformité le transformateur situé devant la salle des fêtes afin de pouvoir harmoniser les heures d'éclairage de nuit de la route nationale avec le reste du village.

Pour ce faire 2 devis ont été établis par l'entreprise PIERRE ELECTRICITE.

Le devis n° 20/2662 concernant la pose des réverbères pour un montant HT de 8 922.50€ (10 707€ TTC) et le devis 20/2699 concernant la remise en sécurité du poste salle des fêtes pour un montant HT de 760.23€ (912.28€ TTC), après lecture et explications de Monsieur le Maire, ont été unanimement approuvés par le Conseil Municipal.

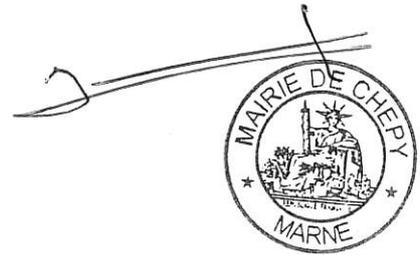
Ainsi la Commune doit prévoir cette dépense en investissement pour un

un montant HT de 9 682.73€ (11 619.28) au compte 21538.

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 28 septembre 2020.

Le Maire,

J.ROUSSINET



Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le

ID : 051-215101395-20200921-1438-DE